

Politique environnementale du GPMH

Grand port de l'Ouest européen, 1^{er} complexe portuaire français, le GPMH a cinq missions principales :

- Définir et réaliser les stratégies marketing et commerciale des services proposés par HAROPA Port du Havre,
- Accueillir les navires,
- Faciliter le passage de la marchandise,
- Accueillir les clients et organiser la vie et les activités des occupants sur le domaine industrialo-portuaire
- Gérer et la préserver le domaine public naturel et les espaces naturels dont il est propriétaire ou qui lui sont affectés

Sa circonscription couvre une partie de l'estuaire de la Seine et son débouché maritime s'étend vers le nord le long du littoral Cauchois jusqu'à Antifer. Ces espaces constituent des ensembles sensibles du point de vue de l'environnement. De plus, des enjeux environnementaux significatifs liés à la qualité des eaux, la qualité de l'air ou encore à la lutte contre le changement climatique existent localement.

Pour répondre à ses missions intégrant l'ensemble des enjeux du développement durable et face à la nécessité d'une gestion cohérente de l'ensemble de ces enjeux environnementaux, le GPMH met en œuvre une politique environnementale qui s'articule selon les axes suivants :

- Respecter la réglementation applicable et en assurer la veille,
- Maîtriser ses consommations de ressources naturelles et de ce fait, réduire la production de déchets tout en travaillant à mieux valoriser ces déchets produits
- Valoriser et gérer les espaces naturels dont il est propriétaire ou qui lui sont affectés
- Maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement en veillant à se doter des moyens nécessaires à la prévention et la gestion des pollutions
- Concevoir et conduire les projets d'aménagement en intégrant la concertation et l'environnement dès leur conception,
- Communiquer régulièrement sur les impacts environnementaux de ses activités et sur les moyens engagés au profit d'une amélioration continue de sa performance environnementale.

De plus, le GPMH a le souci d'accompagner les acteurs de la place portuaire en :

- Encourageant les bonnes pratiques environnementales
- Promouvant, participant et favorisant l'innovation et les pratiques et les technologies respectueuses de l'environnement
- Et en contribuant à l'animation des démarches sur la thématique environnement à l'échelle de la zone industrialo-portuaire.

Cette politique s'inscrit donc dans une démarche générale d'amélioration continue de la performance environnementale. Cette performance est garantie par la mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental (SME) qui s'intègre dans le Système de Management Qualité.

Par ailleurs, le Grand Port Maritime du Havre s'engage dans le cadre de HAROPA à poursuivre de manière active et coordonnée la prise en compte de l'environnement à l'échelle de l'Axe Seine.

Le Président du Directoire


Hervé MARTEL

15 SEP. 2017